

Le 21 octobre 2019, le Bangui a été touché par des précipitations qui entraînent des inondations désastreuses.

A ce jour, on recense plus de 127 000 sinistrés, 30 000 déplacés, et 18 000 maisons détruites.



Notre partenaire sur place nous fait état des lieux des réunions et décisions officielles pris par la mairie de Bangui et les acteurs locaux.

Dans un communiqué, le maire de Bangui fait plusieurs constats avec des propositions concrètes d'action à mener, en collaboration avec les acteurs

locaux : la Direction Générale de la Protection Civile, du ministère de l'urbanisme, et du ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation.

### *CONSTAT 1 - ACTION 1*

Un élément important est mis en avant dans le communiqué : **les maisons traditionnelles en briques, sans chaînage, ont peu de chance de résister aux eaux stagnés depuis 4 semaines.**

En collaboration avec la Direction Générale de la Protection Civile, le maire de Bangui a décidé de créer un groupe de travail permettant de réaliser des évaluations méthodiques des maisons bâties selon plusieurs critères :

- maison habitable après nettoyage ;
- maison habitable après réhabilitation (travaux) ;
- maison à détruire.



### *CONSTAT 2 - ACTION 2*

La seconde inquiétude, et la plus importante, est le souci du **relogement des déplacés et des sinistrés.**

C'est à ce sujet que le maire de Bangui fait appel à une aide internationale, car cette tâche nécessite une capacité financière et technique que le pays ne peut faire face.

En réponse à ce constat, un Comité de crise a été mis en place afin d'évaluer les mesures à prendre, avec des volets opérationnel et financier, et définir les besoins complémentaires.



Dans un communiqué, **une liste de tâche** est mise en place afin d'aider la ville dans la reconstruction et à la résilience :

- 1) Réaliser une analyse des risques
- 2) Déterminer un zonage pour l'urbanisme : les zones constructibles, non constructibles
- 3) Construire des abris communautaires
- 4) Mettre en place des grands travaux
- 5) Mettre à jour le plan de contingence inondations
- 6) Développer les moyens d'intervention du service municipal de la protection civile
- 7) Préparation de la gestion de crise

De plus, le partenaire de Cités Unies France, met en avant **les besoins pour assistance aux victimes des inondations** :

- abris préfabriqués avec 2 ou 3 chambres
- Abris communautaires
- Kits de purification d'eau
- Stations de stockage et de purification d'eau,
- Tentés, Ecoles démontables,
- Vêtements de printemps,
- Matériaux de construction (Tôles, ciment, briques à produire localement, etc.),
- Ambulances, engins et équipements (niveleuses, tractopelles, bacs à ordures, etc.)
- Pharmacie mobile avec Kits sanitaires
- Nourriture,
- Fournitures scolaires (cahiers, livres, etc.)
- Appui matériel et financier aux associations des pêcheurs